

Les conditions d'adhésion

L'association Alumni IHEC Carthage se veut rallier toutes personnes titulaires d'un diplôme délivré par l'IHEC Carthage, désireuses de soutenir le rayonnement de leur institution mère et de ses promotions, au travers d'une cotisation. Les Alumni cotisants, peuvent endosser quatre statuts possibles : être membres adhérents, membres associés, membres bienfaiteurs ou membres d'honneur.

- Est membre adhérent, tout titulaire de tout diplôme officiel délivré par l'IHEC Carthage.
- Est membre associé, tout ancien étudiant ayant suivi une partie de sa formation à l'IHEC Carthage, sans en avoir obtenu le diplôme, sous réserve d'être coopté par deux membres actifs et sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration de l'Association.
- Est membre bienfaiteur, tout membre adhérent ou membre associé, souscrivant à l'amélioration de l'infrastructure et de la formation dispensée à l'IHEC CARTHAGE (bâtiments, équipements, événements).
- Est membre d'honneur, tout diplômé IHEC Carthage ou non, ayant rendu des services exceptionnels à l'IHEC Carthage en tant que membre bienfaiteur et/ou en tant que membre dans l'exercice de leur fonction de Président, Vice-président, Trésorier, membres adhérents ou membres associés, à qui il est attribué le titre d'honneur ou honoraire par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Les modalités d'accès à chaque type de membre sont fixées par le règlement intérieur. Il en est de même pour les modalités d'exclusion, qui peuvent être appliquées suite à :

Une démission

Un décès

Une radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour défaut de paiement, pour atteinte à l'image de l'IHEC Carthage ou de l'Association ou pour tout autre motif grave.